



## Prise congés d'été après fin d'accident du travail

Par **Snoopy44**, le **21/07/2016** à **13:29**

Bonjour,

Je suis en arrêt pour accident de travail du 27 juin au 31 juillet 2016. Il était prévu que je prenne mes congés d'été à compter du 1er août 2016 (ces congés sont validés depuis mars 2016).

Faut-il que je reprenne le travail avant le début de mes congés ou puis-je bien les prendre à la suite sans problème ?

Merci pour votre aide.

Par **P.M.**, le **21/07/2016** à **16:13**

Bonjour,

Certain prétendent que la visite de reprise en l'occurrence obligatoire devrait être passée avant le départ en congés payés...